DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL GENERAL

Réunion du 10 décembre 2012

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

<u>Etaient</u> présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLY, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN

<u>Procuration(s)</u>: Monsieur Gaston DANN ayant donné pouvoir à Monsieur Guy-Dominique KENNEL, Monsieur Serge

OEHLER ayant donné pouvoir à Maître Raphaël NISAND

Excusé(s):

Absent(s):

Rapporteur: Monsieur Jean-Philippe MAURER

N° CG/2012/165 - Administration générale - 5
Contrat triennal "Strasbourg Capitale Européenne" 2012-2014

Après en avoir délibéré, le Conseil Général :

- annule et remplace sa délibération n° CG/2011/106 du 12 décembre 2011

- approuve les dispositions du Contrat triennal "Strasbourg Capitale Européenne" 2012-2014 et autorise son président à signer ce contrat au nom du Département.

Il décide par ailleurs de déléguer à la commission permanente toutes décisions relatives aux modalités d'application de la présente délibération et aux modifications portant sur le Contrat triennal "Strasbourg Capitale Européenne" 2012-2014 et par conséquent, complète en ce sens sa délibération n° CG/2011/9 du 31 mars 2011 modifiée.

Pour extrait conforme : Pour le Président Le Directeur des services de l'assemblée Adopté à l'unanimité

Le Président, Guy-Dominique KENNEL

Jean-Jacques STAHL

Hal2

Accusé de réception N° : A067-226700011-20121210-74112-DE-1-1_0

Acte certifié exécutoire au : 21/12/12